



PROCES VERBAL

BUREAU SYNDICAL DU 16 MAI 2023

A la Maison du Parc – 10220 Piney

Rapport n° 1 – Marché « Plan de paysage du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient 2022-1 » - Exonération totale des pénalités de retard au mandataire du marché, Société POLIS SARL

Le marché pour la réalisation de l'étude « Plan de Paysage du PNRFO » a été attribué à la Société POLIS SARL. La phase 3 dudit marché a été réalisée le 7 avril 2023 au lieu du 25 janvier 2023. Des pénalités de retard devraient être appliquées. Cependant, l'intégralité du retard de réception est la conséquence directe et exclusive du maître d'ouvrage. Ainsi, le Bureau syndical décide de renoncer totalement à l'application des pénalités de retard à la Société POLIS SARL dans le cadre de l'exécution du marché n° 2022-1.

Rapport n° 2 – Ressources humaines – Recrutement d'un chargé de mission architecture urbanisme

Suite à la démission du chargé de mission « Conseil en architecture paysage », le Bureau syndical décide de lancer la procédure de recrutement d'un chargé de mission architecture urbanisme pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 24 juillet 2023.

Rapport n° 3 – LEADER – Structures membres du Comité de Programmation du Groupe d'Action Local pour le programme LEADER 2023-2027 et représentants du PNRFO

Afin de mettre en place le Comité de Programmation du Groupe d'Action Local pour le programme LEADER 2023-2027, le Bureau syndical décide à l'unanimité de :

- désigner les structures qui seront invitées à être membre du Comité de programmation LEADER 2023-2027 ;
- valider les commissions dans lesquelles mobiliser des membres pour représenter le Parc au sein du Comité de programmation LEADER 2023-2027 ;
- désigner un membre titulaire ainsi qu'un suppléant, par commission validée, pour représenter le Parc au sein du Comité de programmation LEADER 2023-2027, soit trois titulaires et trois suppléants au total.



Points divers retenir

Désignation d'un élu référent énergie au sein du PNRFO

Afin de désigner un élu référent Energie au sein du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, la Présidente et le Bureau syndical nomment M. Bruno DEZOBRY pour assurer cette mission.

Arrêt du transfert de compétence accueil et promotion du tourisme de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »

Par délibération du 28 mars 2023, la Communauté de communes « Forêt, Lacs, Terres en Champagne » a exprimé le souhait de reprendre à sa charge le transfert de compétence « Accueil et promotion du tourisme » à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette demande figurera à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Prochain Comité syndical :

- 21 septembre 2023 à 18 h 00 (le lieu reste à déterminer).